



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 1998

Sont présents :

M. ZOGG, Maire

MM. PIAZZALUNGA et SCHORER, Conseillers administratifs

Mmes CONSTANTIN, DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER-GEX, ROCHAT, SCHNEIDER, STROUMZA et VERNERET C.

MM. AMOUDRUZ, BERLI, BOISSONNAS, COLLAUD, DE FÉLICE, DECREY, DEROBERT, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, PAYCHÈRE, SCHAMBACHER, SOMMARUGA, VACHERON, VERNERET et WALTER.

Excusé :

Mme Chantal PITTET

*

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 1998.
- 2 Communications du Bureau du Conseil Municipal.
- 3 Communications du Conseil administratif.
- 4 Rapports des commissions.
- 5 Crédits budgétaires supplémentaires 1997. Discussion. Vote.
- 6 Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 1997. Discussion. Vote.
- 7 Comptes 1997 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote.
- 8 Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 10'000,- en faveur du journal "Le Chênois". Discussion. Vote.
- 9 Garantie à la Fondation communale pour le logement en vue de la confirmation d'un prêt de Fr 5'160'000,-. Discussion. Vote.
- 10 Demande d'un crédit de Fr 470'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie de l'immeuble et de la salle des Fêtes - 16, 18, avenue Tronchet. Discussion. Vote.

- 11 Demande d'un crédit d'étude de Fr 80'000,- en vue de la réfection des collecteurs principaux EC de la route de Jussy et de l'avenue Tronchet. Discussion. Vote.
- 12 Demande d'un crédit de Fr 430'000,- en vue de la création d'un collecteur EC à l'avenue de Thônex. Discussion. Vote.
- 13 Demande d'un crédit de Fr 1'820'000,- en vue du déplacement d'un pavillon scolaire provisoire, propriété de la Ville de Genève, de l'école de la Roseraie à l'école Marcelly. Discussion. Vote.
- 14 Propositions du Conseil administratif.
- 15 Questions écrites.
- 16 Propositions individuelles et questions.
- 17 Renouvellement du Bureau.
- 18 A Huis Clos : Préavis aux demandes de naturalisation de :
 - 18.1 Mme KOCAMAN née AKAR, Leyla, née le 2 juillet 1964, de nationalité turque, mariée, 2 enfants
Annexe : 1 fiche de la candidate
 - 18.2 MARZEWSKI, Tomasz Jan, né le 4 septembre 1949, de nationalité polonaise, marié, 1 enfant.
Annexe : 1 fiche du candidat
 - 18.3 Mme DESTINOBLÉS née VAILLANT, Violette, née le 10 septembre 1955, de nationalité haïtienne, mariée, 2 enfants.
Annexe : 1 fiche de la candidate
 - 18.4 RAZAFINDRAIBE, Augustin, née le 28 août 1952, originaire de Madagascar, marié, 2 enfants.
Annexe : 1 fiche du candidat.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 1998

M. VERNERET fait la remarque suivante :

Page 583 point 13.2.2. :

Il demande que l'administration réécoute la bande magnétique et fasse attention à l'avenir.

Suite à cette intervention, le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITÉ.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il est donné lecture ou porté à la connaissance de l'assemblée des courriers suivants :

2.1. L'affaire qui opposait la commune à Mme Muriel JAKES est terminée et le Bureau, après avoir demandé le contrôle de la facture envoyée par Me ZIEGLER, a donné ordre à l'administration communale de régler celle-ci.

2.2. La lettre de M. et Mme DÜRIG concernant le fonds pour les chômeurs de la commune :

"Messieurs les Conseillers administratifs,

Au moins de juin 1997 notre fils a obtenu son diplôme d'ingénieurs ETS, puis a effectué ses obligations militaires (sous-officier) de juin à novembre 1997, ainsi qu'un CR en décembre.

N'ayant toujours pas trouvé de travail malgré ses recherches, il dut s'inscrire au chômage. Après avoir écrit plus de 50 demandes d'emploi spontanées sans succès, il signa enfin un contrat pour la mi-mars, dans une manufacture d'horlogerie de la Vallée de Joux.

Étant fier de ne plus être au chômage, il partit s'installer à la Vallée, mais entre la caution du logement, le loyer et autres frais de mobilier et de subsistance les maigres économies ont vite fondu. J'ai donc pris contact par téléphone avec la Mairie afin de savoir s'il était possible d'obtenir une petite aide pour notre fils, mais par deux fois les réponses furent négatives : "Il n'y a pas de fonds pour les chômeurs à la commune de Thônex (...)", alors que celui-ci figure depuis quelques années dans votre compte rendu financier.

Nous ré-habitions Thônex depuis 1986, mon mari y naquit en 1944, le 3 février 1971 nous nous y sommes mariés, mais n'y ayant pas trouvé d'appartement nous avons dû nous installer en ville jusqu'en 1986. En conséquence nous vous serions reconnaissants de réexaminer ce cas particulier et de bien vouloir prendre contact avec notre fils à l'adresse suivante :

Dominique DÜRIG
Rue du Pont-Neuf 2
1341 L'Orient

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette lettre et nous vous prions d'agréer, Messieurs les Conseillers Administratifs, nos salutations distinguées.

Signatures : E. Dürig et D. Dürig".

2.3. Courriers relatifs à la sortie de fin de législature du Conseil Municipal à Bruxelles :

- De M. Marcel NIKLES, Président de l'Amicale des Anciens Conseillers municipaux :

"Monsieur le Président,

L'Amicale des "anciens Conseillers municipaux", lors de son assemblée générale a évoqué la sortie de fin de législature du Conseil municipal.

Les membres ont été, comme d'habitude, touchés que vous leur demandiez d'y participer.

Par contre, le financement de cette sortie pour les "anciens" est trop important. Sachant que ces derniers n'ont jamais reçu de jetons de présence, ils suggèrent la même participation au voyage que les conjoints accompagnants, soit la somme de Fr 500,-. Le conjoint "participant" devant naturellement s'acquitter de la somme demandée, soit Fr 1'400,-.

Nous nous permettons un petit rappel, lors de la sortie de 1986, le Conseiller d'alors, qui ne touchait pas de jetons de présence, a participé pour Fr 200,- et le conjoint pour Fr 1'000,-.

Nous savons également que le budget "sortie de fin de législature" a été revu à la baisse par certains municipaux, mais il nous semble que ce n'est pas aux "anciens", qui rappelons-le, ont oeuvré pour la prospérité de la commune, qui doivent en faire les frais.

Une réponse assez rapide nous obligerait, étant donné le délai pour une inscription au 31 mars 1998. Environ cinq "anciens" sont intéressés à ce voyage dans de nouvelles conditions.

En vous remerciant par avance de bien vouloir considérer favorablement notre requête, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures".

Le Président a transmis cette lettre à M. DECREY, Conseiller municipal en charge de ce dossier et vous donne lecture de la réponse que ce dernier a envoyée à M. NIKLES :

"Monsieur le Président,

M. Carlo SOMMARUGA, Président du Conseil municipal, m'a fait parvenir copie de la lettre que votre association lui a adressée en date du 6 mars 1998 concernant l'objet cité en référence.

Dans ce courrier vous faites mention des tarifs appliqués lors de la sortie de 1986. Je me permets donc, par la présente, de vous donner les montants qui étaient perçus lors des deux dernières sorties, à savoir :

1990 - Portugal :

-	Conseillers municipaux	Fr	200,-
-	Conjoint	Fr	800,-
-	Anciens Conseillers municipaux	Fr	1'200,-
-	Conjoint	Fr	1'200,-

1994 - Munich :

-	Conseillers municipaux	Fr	200,-
-	Conjoint	Fr	500,-
-	Anciens Conseillers municipaux	Fr	1'200,-
-	Conjoints	Fr	1'200,-

Comme vous pouvez le constater ces chiffres n'ont guère augmenté et ceci malgré 8 ans d'écart entre la sortie du Portugal et celle prévue cette année.

Je profite également de vous informer que les participations demandées pour notre sortie à Bruxelles auraient pu être les mêmes que celles en vigueur lors de la sortie de Munich si le Conseil municipal n'avait pas décidé de baisser la rubrique budgétaire liée à cet objet.

Nous avons fait, ce jour, avec les services de la Mairie, un point sur la situation des inscriptions et pouvons, après calcul, proposer une modification de la participation des anciens Conseillers municipaux pour ce voyage comme suit :

-	Ancien conseiller municipal	Fr	800,-
-	Conjoint	Fr	1'400,-

Une lettre dans ce sens partira donc aux personnes concernées et l'agence de voyage nous a octroyé un délai supplémentaire de réponse au **30 avril 1998**.

Je tiens également à préciser que les places risquent d'être limitées et que nous prendrons en considération les inscriptions selon leur ordre d'arrivée.

J'espère avoir répondu à vos préoccupations et que cette décision permettra à des anciens Conseillers municipaux de se joindre à nous pour ce voyage.

Dans cette attente je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Pour l'organisation :
Philippe DECNEY".

2.4. D'une pétition émanant des "Jeunes du quartier Olivet-Jeandin" concernant des paniers de basket :

"Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons ces signatures pour avoir des paniers de basket-ball dans le quartier Olivet-Jeandin.

Depuis longtemps ils ont été supprimés dans le préau de l'école. Merci de faire vite, nous nous impatientons.

Avec nos meilleures salutations".

Celle-ci sera renvoyée en commission des "Pétitions".

2.5. Du Service Cantonal des Naturalisations concernant la modification de la loi sur la nationalité genevoise.

"Madame, Monsieur,

La loi sur la nationalité genevoise du 21 juillet 1992 a vu, ces dernières semaines, son contenu considérablement bouleversé.

La première modification, votée par le Parlement cantonal en date du 18 décembre 1997, concerne le rétablissement du plafond maximum de la taxe d'admission à la naturalisation à Fr 100'000,-.

Le Conseil d'Etat prendra prochainement, à ce sujet, un arrêté modifiant le règlement d'application de la loi afin d'établir un barème de calcul qui s'attachera à ne pas pénaliser les candidats disposant de revenus modestes et moyens.

Les deux modifications suivantes viennent amender de manière conséquente la teneur de la loi au sujet du traitement des dossiers par les autorités communales.

Le 23 janvier 1998, le Parlement a adopté les modifications des articles 6, 9, 15, 16, 18, 19, 20 et 22 de la loi.

- Art. 6 (naturalisation de Confédéré)

Les alinéas 3 et 4 ont une nouvelle teneur.

Les exécutifs communaux et le Conseil d'Etat sont maintenant tenus, en cas de refus de délivrer le préavis municipal, de motiver sommairement leur décision.

- Art. 9 (naturalisation de Confédéré)

Le plafond de l'émolument administratif perçu par le département n'est plus défini par la loi.

Le règlement d'application fixe le montant de cet émolument.

Cette modification permet au Conseil d'Etat d'adapter l'évolution de ces émoluments en fonction de l'évolution des coûts.

- Art. 15 (naturalisation d'étranger)

A l'instar de la teneur de l'article 6 précité, le refus de délivrer un préavis municipal à un candidat âgé de moins de 25 ans doit être sommairement motivé par l'autorité exécutive communale.

- Art. 16 (naturalisation d'étranger)

L'alinéa 3, ancien, a été supprimé. Dorénavant le vote du Conseil municipal en matière de naturalisation n'a plus lieu au scrutin secret.

Le contenu de l'alinéa 4 ancien (alinéa 3 nouveau) a été modifié dans le sens de la teneur des articles 6 et 15 précédemment cités.

Dès lors, toute décision de refus d'un Conseil municipal devra être motivée sur la base de l'article 12 de la loi. La commune doit en informer le candidat en lui indiquant sommairement les motifs du refus.

- Art. 18 :

La nouvelle teneur de l'alinéa 1 de cet article vient confirmer une pratique instaurée depuis plusieurs mois et qui consiste en la transmission d'une copie de la décision du Conseil d'Etat à la commune concernée.

- Art. 19 :

Lorsque le Conseil d'Etat a admis une demande précédemment refusée par un Conseil Municipal, ce dernier peut demander au Grand Conseil qu'il se prononce sur cette décision.

Une telle demande, motivée, doit être adressée au Conseil d'Etat dans un délai de 30 jours à compter de la date de la décision attaquée.

- Art. 20 :

Le premier alinéa de cet article a été revu afin de permettre aux membres de la commission de réexamen en matière de naturalisation d'entendre les parties concernées. (Suppression des termes "sur dossier et sans audition").

- Art. 22 :

A l'instar de la modification de l'article 9, les plafonds des montants des émoluments sont dorénavant fixés par le règlement d'application de la loi.

Le Grand Conseil doit encore adopter une dernière modification de la loi sur la nationalité.

Celle-ci devrait permettre aux communes de déterminer l'autorité chargée de se prononcer au sujet des demandes de naturalisations pour les candidats âgés de plus de 25 ans.

Compte tenu de l'entrée en vigueur des premières modifications à compter du 11 mars, il convenait de vous en tenir informés dans les meilleurs délais.

Si nécessaire, un courrier complémentaire vous sera transmis au sujet de la dernière modification en cours d'examen par le Grand Conseil.

Vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et restant à votre disposition pour tout complément d'information je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers administratifs, à l'expression de mes sentiments distingués".

Cette procédure s'appliquera donc dès ce soir.

- 2.6. Le Bureau a étudié la possibilité que des rapports soient fait par les représentants du Conseil municipal auprès du Centre sportif Sous-Moulin et du Centre de Loisirs, etc... Aucune décision n'a été prise à ce sujet, le nouveau Bureau que vous élirez ce soir aura la possibilité de réfléchir à cette proposition.
- 2.7. M. le Président informe l'assemblée qu'à 23h. nous passerons au point 14 de l'ordre du jour.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Zogg, Maire :

3.1.1. Thônex-Verchères :

A ce jour les travaux spéciaux sont terminés et nous commençons ceux de maçonnerie. L'entreprise AMBROSETTI avait été mandatée pour ces travaux. Suite à la mise en faillite de cette dernière, l'entreprise BARIATTI a été désignée pour reprendre ce chantier et ceci ne nous a pas posé de problème pour ce qui est du respect des délais.

3.1.2. Circulation :

Comme vous l'avez constaté les travaux actuellement en cours à la route de Jussy posent certains problèmes et des feux ont été installés. Si cette solution ne s'avère pas idéale en ce qui concerne la sécurité, un autre aménagement sera étudié par le Département de Justice et Police.

3.1.3. Aménagements de l'avenue de Thônex :

La commune a rendez-vous demain au Département de l'Aménagement, de l'équipement et du logement concernant les aménagements prévus à l'avenue de Thônex. La commission de Circulation sera donc saisie ultérieurement de ce dossier.

3.1.4. Visi-Speed :

Afin d'avoir le dernier modèle de Visi-Speed nous avons dû patienter quelques mois. Il arrivera d'ici début juin. A ce sujet, je vous informe que le Département de justice et police a acquis un Visi-Speed et qu'il est prêt de le mettre gratuitement à disposition des communes qui n'en possèdent pas...

3.1.5. Plan localisé de quartier "Etienne-Chennaz" :

Il sera présenté à la prochaine commission d'Urbanisme.

3.1.6. Travaux dans les immeubles Adrien-Jeandin 9 à 23 :

Les travaux sont actuellement en cours et l'allée N°9 est terminée. Des séances d'information sont régulièrement organisées afin de tenir les locataires au courant de l'avancement des travaux.

3.1.7. Théâtrecirqule :

Le Conseil administratif est intervenu afin que les termes de l'autorisation de construire soient respectés.

3.1.8. Récupération des déchets :

La commission Environnement sera prochainement convoquée notamment pour ce qui concerne la récupération des déchets verts au "porte à porte".

3.1.9. Point 13 de l'ordre du jour :

Une erreur s'étant glissée dans la demande de crédit en vue du déplacement d'un pavillon scolaire provisoire, propriété de la Ville de Genève, ce point est retiré de l'ordre du jour.

M. SOMMARUGA a eu un contact téléphonique avec M. BOSSY, de la Ville de Genève, concernant l'étude qui a été faite par cette administration pour le déplacement de ce pavillon. Il se tient à disposition de M. ZOGG à ce sujet.

3.2. M. Piazzalunga, vice-président :

3.2.1. Rentrée scolaire 1998-1999 :

Nous n'aurons pas besoin d'installer de pavillon scolaire provisoire, une classe de 5e de Jeandin sera transférée à l'école Marcellly. Les parents concernés recevront des informations lors d'une séance qui aura lieu le 10 juin. A part ceci, le concept actuellement en place reste le même.

3.2.2. Fondation en faveur de la Jeunesse :

A l'unanimité, le Conseil de Fondation a décidé de transmettre au Conseil administratif toutes les activités relatives à la crèche "les Cocolets".

3.2.3. Création d'une pouponnière :

Le Conseil administratif a été saisi d'une pétition à ce sujet comprenant environ 200 signatures. Elle sera transmise à la commission des "Pétitions".

3.2.4. Patinoire :

La nouvelle loi en matière de construction relative à l'ouverture des marchés publics stipule que tout travail excédant 10 millions de francs doit être porté en soumissions publiques. Les Conseillers administratifs délégués aux Sports ont opté pour la procédure "sélective" ce qui implique la parution d'un avis de présélection, un contrôle des conditions de participation, un examen et envoi des dossiers aux présélectionnés. Les soumissions seront envoyées le 16 juin 1998.

3.2.5. Social :

Toutes les personnes habitant dans les immeubles 9 à 23 avenue Adrien-Jeandin ont été contactées afin de savoir si elles ont besoin d'aide pendant les travaux de rénovation.

3.2.6. Aînés :

Hier soir, a eu lieu l'assemblée constitutive de l'association "Aînés Solidaires".

3.3. M. SCHORER, Conseil administratif :

3.3.1. Activités culturelles :

Il est donné des précisions concernant les activités culturelles qui ont eu lieu l'an passé sur notre commune :

- un spectacle théâtral,
- trois concerts,
- deux concerts de chorale,
- deux spectacles de danse,
- un concert folklorique,
- deux jours de kermesse,
- un concert des cadets de Genève

Ces activités ont bénéficié de tarifs préférentiels sur la location de la salle des fêtes pour un montant de Fr 38'000,-.

3.3.2. Douanes :

En raison de la conférence pour l'OMC la plupart des postes frontières seront fermés. Il faudra s'attendre à une circulation difficile dans la région.

4. Rapport des commissions

- 4.1. M. Philippe DECREY, Président du groupe de Travail du 25e anniversaire du Jumelage Thônex-Graveson, donne un résumé de la fête organisée les 8, 9 et 10 mai dernier :

- *La fête qui a eu lieu le week-end dernier a rencontré un grand succès populaire. Nous avons eu près de 200 personnes qui se sont engagées de manière bénévole, 320 gravesonnais sont venus à Thônex, 900 repas ont été servis samedi à midi et 640 le soir. Je remercie tous les bénévoles et les logeurs pour le travail accompli.*

Le seul regret que j'ai eu été le manque d'engouement du Conseil Municipal; je vous ai d'ailleurs adressé une lettre à ce sujet. De plus deux Conseillers administratifs étaient absents ce week-end".

- 4.2. M. Guy VERNERET, Président de la commission de la Culture & Loisirs, donne lecture des conclusions du rapport de la séance réunie le 26 mars 1998 :

- *"La commission recevait Mme HESS et M. CHEVROLET représentants de l'Atelier théâtre du Cycle du Foron. Ce groupe de théâtre est recommandé par M. JORNOD, Directeur du Cycle, qui participe financièrement à ce spectacle dont le coût total s'élève à Fr 10'500,-. Cet atelier sollicite la commune pour un montant de Fr 5'000,- et il lui est proposé de s'adresser à la Loterie Romande. Si cet organisme refuse d'entrer en matière le Conseil administratif pourra verser la somme demandée*

C'est avec un immense regret que les commissaires ont appris la disparition du "Thônex-Brass-Festival", suite à la démission des membres du Comité".

- 4.3. M. Thierry DEROBERT, vice-président de la commission Sociale pour M. Carlo SOMMARUGA, donne lecture des conclusions du rapport de la séance réunie le 7 avril 1998 :

– *"La commission a reçu Mmes OSTERMANN et WALTER concernant les nouvelles structures du CASS, notamment sa structure hiérarchique. La commission a également attribué l'aide sociale 1998 et certains compléments d'information ont été demandés concernant certains organismes".*

- 4.4. M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance réunie le 21 avril 1998 :

– *"Concernant le Thônex Brass-Festival, M. SCHORER nous a donné les résultats financiers de cette manifestation. Les dépenses s'élèvent à Fr 66'633,- le déficit est de Fr 34'600,- Au budget nous avons prévu Fr 35'000,- afin de couvrir ce déficit.*

Puis il nous a fait part de la démission des membres du Comité. De ce fait, il n'y a pas eu de vote concernant l'avenir de ce festival, au regret de tous les membres de la commission".

- 4.5. Mme Isabel ROCHAT, vice-présidente du Bureau, donne lecture des conclusions du rapport de la séance des commissions Réunies du 5 mai 1998 :

– *"Les personnes mandatées pour l'élaboration du plan directeur communal ont été reçues. Leur exposé a été très clair et instructif dans la première partie Mme DELARUE a brossé un portrait de la commune selon les différentes zones. Dans la deuxième partie, sept points capitaux ont été abordés par Mme ORTIS "localisation des problèmes par secteurs" autour desquels l'étude devra se centrer".*

- 4.6. M. Alain DE FÉLICE, Président de la commission d'Urbanisme et Économie Publique, donne lecture des conclusions du rapport de la séance réunie le 7 mai 1998 :

– *"La commission a auditionné M. MAGNIN qui nous a expliqué comment le Canton faisait de la promotion économique. En fin de séance celui-ci nous a indiqué un certain nombre de démarches à effectuer par la commune. Notamment, concernant un inventaire de locaux libres sur notre territoire, la commission a donc mandaté M. ZOGG pour effectuer ce dernier. La liste sera ensuite transmise au service de M. MAGNIN pour que notre commune soit proposée".*

5. Crédits budgétaires supplémentaires 1997. Discussion. Vote.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances, fait un rappel des postes importants relatifs aux crédits budgétaires supplémentaires demandés ce soir en rappelant que le montant total de ceux-ci est faible par rapport aux années antérieures.

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 21 avril 1998 :

- *"La commission a accepté à l'Unanimité les crédits budgétaires supplémentaires 1997".*

La discussion est ouverte :

Mme SCHNEIDER : je pense que la commission des Écoles devrait se pencher sur l'utilisation du bus scolaire afin d'étudier la possibilité que celui-ci puisse être prêté au Centre de Loisirs.

- M. PIAZZALUNGA : une réunion entre le corps enseignant et les représentants du Centre des Loisirs a déjà eu lieu mais cela n'a abouti à rien de concret. De plus, le Centre a acheté son propre bus avec l'aide d'un prêt de la commune.

La parole n'étant plus demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 21 avril 1998,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 1997 suivants, pour un montant total de Fr 286'878,62 (deux cent quatre vingt-six mille huit cent septante huit francs et soixante-deux centimes) soit :

01.318	Honoraires et prestations de service	Fr	1'000.00
05.352	Communes	Fr	4'349.00
08.318	Honoraires et prestations de services	Fr	11'840.45
08.331	Amortissement du patrimoine administratif	Fr	1.50
11.306	Prestations en nature	Fr	705.95

14.365	Institutions privées	Fr	2'250.00
16.365	Institutions privées	Fr	80'141.80
21.311	Mobilier, machines et véhicules	Fr	727.25
21.318	Honoraires et prestations de service	Fr	1'817.12
30.318	Honoraires et prestations de service	Fr	1'175.90
33.312	Service Industriels et chauffage	Fr	1'311.60
33.316	Redevances d'utilisation	Fr	363.20
33.331	Amortissement du patrimoine administratif	Fr	1.00
34.318	Honoraires et prestations de services	Fr	1'183.60
34.365	Institutions privées	Fr	20'846.50
35.318	Honoraires et prestations de services	Fr	3'778.85
54.312	Services Industriels et chauffage	Fr	792.40
58.318	Honoraires et prestations de services	Fr	28'089.25
65.365	Institutions privées	Fr	35'439.20
72.318	Honoraires et prestations de services	Fr	30'395.15
72.351	Cantons	Fr	57'105.45
90.330	Impôts, remises et irrécouvrables	Fr	3'563.45
		Fr	286'878.62
			=====

1. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 1997. Discussion. Vote.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances, donne les explications suivantes :

"Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les comptes 1997 de la Commune présentent un montant de Fr 18'738'012,- aux charges et Fr 18'263'627,- aux revenus, soit et pour la première fois de l'histoire de notre commune le résultat se solde par, un excédent de charges de Fr 474'385,-.

Cet excédent de charges est dû à l'important écart des impôts sur le revenu et la fortune que notre Commune connaît depuis l'exercice précédent. En effet, au mois de mars 1997, lorsque nous avons reçu les résultats fiscaux publiés par l'État de Genève, nous avons eu la désagréable surprise de constater une baisse de 10 % de nos revenus, ce qui plaçait la commune de Thônex dans le peloton de tête des communes ayant eu une diminution importante de leur fiscalité. Dès que cet élément a été connu, le Conseil administratif a immédiatement pris des mesures pour éviter une "catastrophe" lors du bouclage des comptes 1997 étant donné que l'estimation des revenus faite à l'époque de la préparation du budget prévoyait, selon le Département des Finances, une hausse d'impôts d'environ 3,5% par rapport aux résultats escomptés en 1996. Force était donc de constater que les prévisions du Département étaient bien loin de la réalité. La mesure principale a, bien entendu, été de limiter au maximum les charges de la Commune en se limitant aux objets strictement nécessaires. Ceci s'est donc traduit par une économie globale de Fr 2'048'600,- sur les diverses rubriques composant notre compte de fonctionnement.

Mais, malheureusement, en mars de cette année, une nouvelle mauvaise surprise concernant les rentrées fiscales nous est parvenue avec, pour effet, à nouveau une baisse, certes moins importante que celle de l'an dernier, mais qui présente Fr 2'662'000,- de moins que le montant budgétisé à l'époque. Ceci, se soldant, bien entendu, par l'excédent de charges cité auparavant.

Au vu de ceci, il est bien entendu que le budget 1998 prévoyant un excédent de charges n'est de loin pas un budget utopique et je vous rappelle, comme je l'avais annoncé lors d'une séance du Conseil municipal, que le plan quadriennal de redressement de notre Commune a été accepté par le Conseil d'Etat.

Le Conseil administratif ayant demandé, avec insistance, l'an passé, lors de la clôture des comptes 1996 des explications au Département des Finances et n'ayant rien obtenu à ce jour, a relancé ledit Département dès qu'il a pris connaissance des résultats 1997. Nous avons été reçus "incorpore" par la présidente du Département, il y a un mois. Celle-ci s'est engagée à donner réponse à la Commune sur 3 points importants, à savoir :

1. éventuelle baisse des postes de travail sur notre Commune,
2. vérification des taxations des habitants se trouvant dans des zones-frontière intercommunales (Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries),
3. vérification de la taxation des employés de l'établissement de Belle-Idée (environ 1200 postes de travail).

Il est bien entendu, comme l'a dit la présidente, qu'un tel travail demande un certain temps, ceci d'autant plus que, comme vous l'avez appris, "tout n'est pas rose au Département des Finances" ! Mais il va de soi que vous serez avertis dès que les résultats de cette enquête nous auront été transmis et nous espérons que celle-ci révélera une agréable surprise pour notre Commune.

Un élément nous est actuellement connu à savoir que notre Commune a perdu 130 habitants entre 1996 et 1997 et que ceci représente, au niveau fiscal un élément tout de même important.

En ce qui concerne les investissements nets, ceux-ci se sont élevés à Fr 2'385'405,-, montant relativement faible compte-tenu des importants crédits votés lors du dernier exercice mais il faut se rappeler que les deux chantiers importants à savoir l'école de Thônex-Verchères ainsi que la patinoire auront des effets financiers conséquents cette année.

Il est à relever et ceci est important que, malgré un excédent de charges du compte de fonctionnement, l'auto-financement de nos investissements a, malgré tout, été positif pour un montant de Fr 1'434'848,-. Je rappelle, pour mémoire, que celui-ci est composé des investissements nets moins les amortissements plus l'excédent de charges de l'exercice.

Le Conseil administratif vous demande d'approuver les comptes qui vous sont présentés".

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 avril 1998 :

- *"Les comptes 1997 ont été examinés point par point et les commissaires ont accepté ceux-ci à l'Unanimité".*

La discussion est ouverte :

M. DE FÉLICE pose des questions concernant les rubriques suivantes :

- Rubrique 11.427 : il apparaît que le restaurant de Villette a un empiètement sur le domaine public et que celui-ci augmente chaque année. La redevance perçue tient-elle compte de cette augmentation ?

- M. ZOGG : l'empiétement est effectivement calculé sur la surface occupée.
 - Rubrique 14.318 : je remarque l'augmentation de près d'un tiers des indemnités sapeurs-pompiers et sauveteurs. Le Conseil administratif ne doit-il pas intervenir à ce sujet ?
 - M. PIAZZALUNGA : il n'y a pas plus d'exercices que l'an passé ; par contre il y a plus d'interventions.
 - Rubrique 54.200 : la fortune des Restaurants scolaires augmentant sans cesse. Je pense que la commission de la Jeunesse devrait être saisie de cet objet, ceci d'autant plus que j'ai entendu parler d'une éventuelle convention entre la commune et les Restaurants scolaires concernant le nouveau restaurant scolaire de Thônex-Verchères.
 - M. PIAZZALUNGA : le Conseil municipal peut réduire sa subvention au Restaurant scolaire afin que celui-ci utilise son capital.
 - Rubrique 58.366 : en ce qui concerne les allocations pour les chômeurs, nous avons demandé l'an passé que soient scindés les indemnités et les frais relatifs à la permanence "Réalise". Je constate que tel n'est pas le cas et ceci est dommage d'autant plus que dans la lettre lue ce soir il a été répondu qu'il n'y avait pas d'aide aux chômeurs dans notre commune.
 - M. PIAZZALUNGA : la personne dont le courrier fait mention n'habite plus la commune. Il s'agit en fait de ses parents et ces derniers pouvaient, selon leurs revenus, subvenir aux besoins de leur fils.
- Chaque demande fait l'objet d'une enquête et les réponses sont données selon des critères bien précis.
- Rubrique 65.300 : comment se fait-il que la baisse des subventions accordées aux TPG ne soit que de 1,7% alors que le budget est voté l'automne précédent l'exercice comptable et que la commission avait fait part de son mécontentement concernant la ligne 31 ?
 - M. ZOGG : je rappelle que la convention liant la commune aux TPG a une échéance fixée au mois de septembre il ne nous a donc pas été possible de dénoncer celle-ci après le vote du budget.

Je rappelle néanmoins que les bus ont été supprimés à partir de 21h. et que nous avons diminué la capacité de ceux-ci. Les TPG étudient actuellement une nouvelle variante pour les lignes 31 et 41 qui inclurait les communes de Choulex et de Vandoeuvres.

Les coûts devraient être réduits mais pas avant septembre 1998. Cet objet sera expliqué en commission de Circulation.

Mme DESJACQUES CARNEGIE fait la déclaration suivante au nom de la fraction PDC :

"La fraction démocrate-chrétienne déplore l'excédent des charges que la commune a enregistré en 1997.

On ne peut que constater que les revenus sont inférieurs aux prévisions et très légèrement inférieurs à ceux des comptes 1996.

Quant aux dépenses elles restent stables et il faut saluer les efforts entrepris afin de limiter les dégâts. Toutefois, nous restons très prudents face à de nouvelles dépenses compte tenu des lourdes échéances qui nous attendent.

De plus, remettre à plus tard l'entretien de certains bâtiments n'est pas une économie en soi.

Nous aimerions ce soir exprimer notre préoccupation. En effet, de nombreux dossiers importants tardent à être traités. Par exemple le dossier des déchets n'a pas avancé. A de nombreuses reprises le problème s'est posé de chercher des solutions afin de réduire le coût par habitant. La commission environnement a siégé une fois en février 1997 (columbarium) et en janvier 1998 pour entendre les représentants du GICAL. Depuis, silence radio.

Y a-t-il réellement volonté de chercher à réaliser des économies dans ce secteur ?

Bien d'autres exemples pourraient être cités, le nombre de commissions a été augmenté mais le travail ne se fait pas mieux. La fraction démocrate-chrétienne avait alors exprimé son scepticisme sur cette manière de fonctionner en refusant des présidences et malheureusement le résultat nous donne raison.

Nous voulons redire l'urgence qu'il y a d'anticiper, de prendre les problèmes qui se posent à bras le corps et cesser de gérer les dossiers dans l'urgence. Il apparaît nécessaire de raisonner différemment pour le plus grand bien de nos finances et de nos communiens".

M. GRANDGIRARD quant à lui fait la remarque suivante :

- Rubrique 90.409 : je tiens à saluer l'effort de l'administration communale qui a permis une hausse de 55% concernant la taxe professionnelle communale. Je profite également de la remercier pour l'important effort réalisé pour économiser plus de 2 millions de charges dans les comptes de fonctionnement.

M. FISCHER fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

"Mesdames,
Messieurs,

Avec des charges de Fr 18'738'012,- pour un budget de Fr 20'786'613,- et des revenus de Fr 18'263'627,- budgétés à Fr 20'987'500,- nous avons donc un excédent de charge de Fr 474'385,-.

Les comptes de fonctionnement de la commune démontrent, s'il le faut que les charges dans cette période conjoncturelle difficile ont été maîtrisés avec Fr 2'048'600,- de moins de charges que budgétisé. Nous ne pouvons donc que féliciter l'administration communale qui a su gérer les dépenses et les réduire par rapport au budget, ce qui a permis de limiter la perte pour 1997.

Nous ne pouvons hélas ! pas en dire autant concernant les informations sur les rentrées fiscales prévues, données par l'administration fiscale cantonale, qui se sont révélées fantaisistes, preuve en est ! la différence entre la somme prévue au budget et les rentrées réelles ? Une variation de seulement 13%, s'il vous plaît !

Le groupe radical espère pour sa part que, pour le budget 1999, les prévisions fiscales seront plus proches de la réalité et que les différentes commissions bénéficieront de la somme prébudgétée afin que les commissaires puissent étudier les dépenses prévues ainsi que les économies pouvant être réalisées, comme demandé de nombreuses fois.

Quant aux dépenses d'investissement, celles-ci ont été de loin inférieures à la somme prévue. En effet, le retard pris dans la construction de l'école des Verchères et de la patinoire nous ont apporté une somme de Fr 720'000,- d'intérêts non prévus.

En conséquence, le groupe radical votera OUI et acceptera les comptes de 1997, même si ceux-ci se révèlent déficitaires pour la première fois depuis de nombreuses législatures.

Il acceptera également le vote sur les crédits supplémentaires suite aux informations complémentaires reçues pour les points sur lesquels les membres de la commission des finances avaient demandé des explications.

Le groupe radical ne voudrait pas terminer sans se joindre aux remerciements adressés à tous les services de la Mairie qui ont contribué à ces économies et nous présentent des comptes, qui chaque année sont plus détaillés. Merci à eux !".

M. BOISSONNAS pour le groupe libéral :

"Des chiffres déficitaires ne sauraient satisfaire en aucune manière le groupe libéral.

En effet, un tel état de fait traduit un déséquilibre regrettable auquel il serait dangereux de s'habituer car il mènera à coup sûr notre commune à une situation périlleuse. Ce n'est pas l'hypothétique plan d'assainissement qu'on nous a présenté qui doit nous empêcher d'ouvrir les yeux et d'affronter la réalité.

Certes, nous savons tous que le résultat des comptes 1997 de la commune, est dû, cette année encore, à des événements en partie extra-communaux, puisque les recettes fiscales cantonales accusent une chute de 13% par rapport au budget.

Prévoyant partiellement une telle détérioration, les responsables de la Mairie et le Conseiller administratif en charge des finances ont pris durant l'année 1997 des mesures énergiques qui ont permis de réduire les dépenses de quelque 2 millions. Qu'ils soient ici remerciés pour leur efficacité dans cet exercice.

Si le passé récent ne nous plaît guère, l'avenir à court terme nous fait franchement peur.

En effet, il conviendra de réactualiser le budget de 1998 en se rappelant que c'est à partir de cette année que les très lourds investissements récemment votés pèseront de tout leur poids sur nos finances.

Ce cap extrêmement difficile sera franchi, peut-être grâce à la reprise de la conjoncture, mais surtout par la volonté de ce Conseil de conduire une politique financière rigoureuse. Or, certains projets que nous devons voter ce soir nous font douter très sérieusement que tous les responsables de la politique thônésienne aient déjà pris conscience de la gravité de la situation.

Notre groupe approuvera, avec une certaine tristesse, les comptes qui nous sont soumis ce soir".

M. DE FÉLICE fait la déclaration suivante pour la fraction socialiste :

"A la teneur du rapport des vérificateurs il semblerait que nos comptes soient corrects. Néanmoins il ne nous est politiquement pas possible de donner décharge au Conseil administratif pour une politique que nous désapprouvons et dont les comptes sont le reflet.

En effet, je prendrai trois exemples de problèmes :

- Culture et les loisirs :

A première vue c'est réjouissant, un tiers de nos dépenses concernent ce poste, mais quand on regarde de plus près on se rend compte que l'encouragement à la culture est de 1,61%. A ce rythme là, Thônex va rester longtemps une "jachère".

- Aide sociale et traitement des déchets :

La différence entre le budget représente un parallèle intéressant : la baisse de l'aide sociale est à peu près l'équivalent de l'augmentation du coût de traitement des déchets. Dans une bonne politique nous aurions faire l'inverse. Dans une période où les gens ont de plus en plus de problèmes et où les déchets sont de plus en plus importants on aurait dû concevoir une augmentation de l'aide sociale et un nouveau concept des frais de traitement et de levée des ordures. On peut constater que tel n'est pas le cas.

Si l'on reprend l'aide sociale et que l'on analyse un peu dans le détail on constate que plus du 100% de cette baisse provient du service social (-Fr 28'000,- sur les prestations mensuelles, -Fr 38'000,- sur les allocations aux chômeurs, -Fr 13'000,- sur les allocations de logement). De plus, M. PIAZZALUNGA n'a pas totalement répondu à ma question qui est de savoir quelle est la part versée à Thônex-Réalise et les allocations versées aux chômeurs.

En ce qui concerne la hausse du traitement des déchets on constate que plus de 105% représente les frais de levée. On avait demandé une diminution importante de ce poste, rien ne c'est fait mais c'est avec plaisir que j'ai entendu le Conseiller administratif délégué parler de la mise en place d'un concept communal de traitement des déchets.

Vu ce qui précède la fraction socialiste s'abstiendra de voter ces comptes afin de ne pas les refuser car ils sont techniquement corrects".

Mme SCHNEIDER fait la déclaration suivante pour les Verts :

"Les Verts remercient l'administration communale pour son travail, ils soulignent le travail de recherche qui a été fait afin de dépenser l'argent communal à meilleur escient ce qui a permis des économies par rapport au budget voté l'automne dernier, même si l'excédent de charge cette année la commune n'a pas d'endettement.

Nous regrettons que ces économies soient faites particulièrement en ce qui concerne la culture alors que celle-ci serait un grand atout pour le futur de notre commune.

Même si au premier regard il y a aussi eu des économies au niveau du poste "Incendie et secours". Il pourrait y avoir des économies substantielles en ayant une vision plus régionale au niveau de l'utilisation du matériel comme cela est le voeu du Conseiller d'Etat chargé de ce dicastère d'ailleurs sans pour cela toucher à la sécurité de nos concitoyens.

Une fois n'est pas coutume les Verts voteront les comptes cette année".

M. VERNERET : je prends acte que le parti socialiste accepte les comptes en commission et qu'en séance plénière s'abstient régulièrement ! C'est un excellent parti d'opposition, ça fait avancer la commune !.

La parole n'étant plus demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1997, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 30 avril 1998,
- A LA MAJORITÉ (par 20 voix "pour" et 3 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1997
2. D'approuver le compte de fonctionnement 1997 pour un montant de Fr 18'738'012,89 aux charges et de Fr 18'263'627,31 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr 474'385,58.
3. D'approuver le compte d'investissement 1997 pour un montant de Fr 3'105'405,10 aux dépenses et de Fr 720'000,- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 2'385'405,10.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 2'385'405,10 par l'autofinancement à raison de Fr 3'820'253,92 au moyen de la somme de Fr 4'294'639,50 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de charges du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 474'385,58 l'excédent de financement s'élevant à Fr 1'434'848,82
5. D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à Fr 95'403'879,61 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 1997.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 1997, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr 116'387'908,50.

7. Compte 1997 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote.

M. ZOGG, Président de la Fondation communale pour le logement, rappelle que d'importants travaux ont été effectués dans l'immeuble 150, rue de Genève, d'où un résultat négatif pour 1997. Le Conseil de Fondation a décidé de comptabiliser cette somme sur un seul exercice plutôt que de l'immobiliser et de l'amortir sur plusieurs années. Nous avons dû également baisser certains loyers professionnels mais actuellement tous nos locaux sont occupés.

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 avril 1998 :

- *"En préambule, je tiens à préciser que l'exercice 1997 de la Fondation présente un bénéfice. C'est uniquement le compte de l'immeuble du 150, rue de Genève qui est déficitaire.*

En ce qui concerne le vote de la commission celle-ci a accepté les comptes présentés à l'Unanimité".

La parole n'étant pas demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 1997, présenté par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de Fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 30 avril 1998,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 1997 de la Fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

Une pause de 5 minutes est accordée.

8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 10'000,- en faveur du journal "Le Chênois". Discussion. Vote.

M. le Président donne lecture de la lettre que le journal "Le Chênois" qui lui a adressée :

"Monsieur le Président,

J'interviens auprès de votre Conseil en ma qualité de président de l'organe officiel de nos trois communes, Le Chênois.

Une diminution du budget du Chênois, équivalente à la part de Thônex à l'annuaire, ressort du budget 1998.

Nous avons dès lors été interpellés par les autorités de Chêne-Bougeries sur les suites que nous entendions y donner.

Après en avoir discuté au sein du Comité de rédaction du Chênois, il nous apparaît que les problèmes principaux que la décision unilatérale de Thônex pose sont d'ordre publicitaire et technique.

- Technique : devons-nous distribuer sur les seules communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries l'annuaire 1998-1999 ? Intégral ou amputé des références thônésiennes ?
- Publicitaire surtout : notre régie d'annonces a déjà signé tous les contrats qui concernent l'annuaire 98-99.

dès lors,

- a) des dédites doivent être envisagées,
- b) nos annonceurs resteront-ils dans un support qui n'est pas distribué dans la plus grande de nos trois communes ?
- c) par "contagion", maintiendront-ils leurs annonces dans le périodique vu le non respect des contrats signés auxquels votre décision nous contraint ?

Ne risquons-nous pas une fuite importante d'annonceurs vers des supports moins velléitaires, ce qui signifierait la fin du Chênois ?

Votre détermination sur ce qui précède nous obligerait.

En vous remerciant par avance de votre prochaine, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs".

Ce courrier a été transmis à la commission des Finances.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : le Conseil administratif dans son ensemble vous demande de voter ce crédit budgétaire supplémentaire pour la bonne la raison que, lors de la présentation du pré-budget, nous avons prévu la somme demandée par ce journal.

C'est sur intervention d'un membre de cet organe officiel qui avait proposé que l'annuaire devienne biennal. La commission a donc suivi cet avis et a décidé de diminuer de Fr 10'000,- la subvention demandée.

Nous avons déjà avisé, à l'époque, que le délai serait très court pour discuter avec les autres personnes concernées par les publications du journal "Le Chênois".

Le Conseil administratif et le Président de la commission des Finances ne sont donc pour rien dans cette baisse de subvention annuelle et je vous propose d'accorder ces Fr 10'000,- supplémentaires.

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 avril 1998 :

- *"La commission a accepté de voter un crédit supplémentaire de Fr 10'000,- et propose le projet de délibération qui vous est soumis ce soir. Je tiens à faire remarquer que lors du pré-budget il avait été dit que si cette réduction de budget ne pouvait se faire nous serions tenus de voter un crédit budgétaire supplémentaire".*

La discussion est ouverte :

M. PAYCHÈRE tient à relever qu'une politique claire devrait être établie en matière de communication notamment avec les possibilités offertes par des systèmes informatiques du type "Internet" et que la commune devrait réfléchir à employer au mieux les divers moyens à disposition destinés à l'information aux communiens.

M. PIAZZALUNGA : vous savez certainement qu'une convention a été signée en mai 1981 entre les trois communes chénoises et le journal. Avant de réduire les budgets il faudrait d'abord dénoncer cette convention afin de voir dans le futur dans quelles mesures le journal "Le Chênois" pourrait faire des économies.

Auparavant le journal "Le Chênois" avait systématiquement les mêmes informations dans chaque numéro et on les retrouve aujourd'hui dans l'annuaire. Cela veut dire que l'annuaire fait partie intégrante du journal et que si vous supprimez celui-ci tous les deux ans les changements ne seront pas mis à jour.

Le fait d'avoir transféré ces informations dans l'annuaire cela permet d'avoir un journal traitant de plus d'objets actuels.

M. DE FÉLICE suggère de modifier le point 3 de la délibération afin que la logique soit respectée dans le cadre de la présentation du budget du journal :

- *De demander au Conseil administratif de prendre contact avec le Comité du Chênois et les autres communes chénoises, avant l'établissement du budget 1999, afin d'étudier la possibilité de réaliser des économies relatives à la parution des futures publications du Chênois.*

S'il y a une réelle volonté d'économie ne serait-il pas opportun que l'on parle du rôle que l'on veut donner au Chênois et non pas seulement s'occuper de l'annuaire ?

M. FAVRE donne la position du groupe libéral à ce sujet :

"Au nom du groupe libéral, je regrette que l'économie trouvée en commission ne puisse se réaliser dans les faits. Mais nous devons donner la possibilité à la rédaction du journal "Le Chênois" d'honorer ses engagements par rapport aux annonceurs dont les contrats sont déjà signés.

C'est donc uniquement en regard de ce point que les libéraux acceptent ce crédit supplémentaire de Fr 10'000,- en étant certains que des solutions d'économies seront trouvées d'ici au budget 1999.

Mais il faudra aussi que le Président du journal "Le Chênois" et, par ailleurs Conseiller municipal de Thônex, accorde ses deux fonctions afin que ses propositions soient réalisables dans les faits".

Mme DESJACQUES CARNEGIE rejoint l'avis de M. FAVRE et votera ce projet parce qu'il y a le point 3. J'ai l'impression qu'à chaque fois que l'on propose des économies lors de l'établissement du pré-budget tout est possible mais qu'aux comptes rien n'a été fait. C'est le même problème avec le bus scolaire où l'on en achète un pour les écoles, qui sera utilisé 30 minutes par jour, et un deuxième pour le Centre des Loisirs. Il faut arrêter cette manière de faire car les temps ont changé ! Le Conseil administratif doit travailler dans ce sens.

M. FISCHER tient à préciser en tant que membre du Comité du Chênois, que des efforts sont déjà faits afin de réaliser des économies non seulement sur l'annuaire mais sur l'ensemble des numéros.

Mme SCHNEIDER : je suis pour la modification de l'arrêté proposé par M. DE FÉLICE.

M. DE FÉLICE apporte les précisions suivantes : dans les comptes 1997 figurent des frais concernant l'année 1996 et l'importance du périodique a augmenté en moyenne de 13% de pages en plus avec un coût qui n'augmente donc pas. Nous faisons d'importantes recherches en ce qui concerne la publicité et nous sommes imputoyables avec notre imprimeur.

Au vote :

– *L'amendement de M. DE FÉLICE est accepté à l'UNANIMITÉ.*

La parole n'étant plus demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la diminution du budget accordé au journal "Le Chênois" par le Conseil Municipal lors de l'établissement du budget 1998,
- Attendu que cette décision pose des problèmes d'ordre technique et publicitaire relatifs à la publication de l'annuaire du Chênois,
- Vu la lettre du 6 mars 1998 du journal Le Chênois,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 30 avril 1998,
- Sur proposition de la commission des Finances,
- A LA MAJORITÉ (par 22 voix "pour" et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 10'000,-, sous la rubrique 05.310 "journal le Chênois".
 2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées au revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
 3. De demander au Conseil administratif de prendre contact avec le Comité du Chênois et les autres communes chênoises, avant l'établissement du budget 1999, afin d'étudier la possibilité de réaliser des économies relatives à la parution des futures publications du Chênois.
- 9. Garantie à la Fondation communale pour le logement en vue de la confirmation d'un prêt de Fr 5'160'000,-. Discussion. Vote.**

M. le Président rappelle que le Conseil Municipal avait été saisi en décembre 1997 d'une demande de dotation extraordinaire de Fr 3'000'000,- en faveur de la Fondation. Ce projet a été renvoyé en commission des Finances et, à ce jour, il n'est pas revenu devant le Conseil Municipal.

M. ZOGG, Président de la Fondation communale pour le logement : la Fondation a retiré sa demande de dotation extraordinaire de Fr 3'000'000,- et a modifié le plan de financement des immeubles de la route de Jussy et de Thonex-Verchères à raison de 35% de fonds propres pour chacun des immeubles.

M. SOMMARUGA : une fois de plus je ne peux que regretter que le Conseil administratif, comme pour d'autres sujets, arrive en précipitation devant le Conseil Municipal. Selon les contacts que j'ai eus avec des membres de la Fondation, cette demande était connue depuis un certain temps et aurait pu être communiquée aux Conseillers municipaux afin qu'ils puissent se préparer.

Puis il donne lecture de la lettre du 28 avril 1998 que la Banque Cantonale de Genève a adressée à la Fondation du logement, ainsi que du projet de lettre relatif au cautionnement simple dont il a reçu copie ce soir :

"Concerne : Immeuble HM F1 dans le quartier des Verchères
Crédit de construction N° T3218.75.72.

Messieurs,

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous confirmer la mise à votre disposition d'un crédit de construction de :

Fr 5'160'000,- (francs suisses cinq millions cent soixante mille)

destiné au financement de l'acquisition et la construction d'immeuble HM F1 dans le quartier des Verchères à Thônex.

Cette facilité est soumise à nos conditions générales que vous avez déjà signées et à nos conditions spéciales applicables aux titres hypothécaires dont vous voudrez bien signer l'exemplaire annexé, ainsi qu'aux termes et conditions suivants, valables jusqu'à nouvel avis :

Utilisation :

- en compte courant N° T 3218.75.72
rubrique "Verchères F1".

Taux :

- fixe, basé sur le Libor 9 mois + 1,75% par an, à fixer au moment de l'ouverture effective du financement.

Commission :

- 1/8% par trimestre, calculée sur le solde débiteur le plus élevé au cours de cette période
- les intérêts et commission seront calculés et portés en compte chaque trimestre.

Sûretés :

- cautionnement simple de la commune de Thônex à concurrence de Fr 5'160'000,- que vous voudrez bien nous remettre (selon modèle annexé)
- copie de la délibération du Conseil Municipal et arrêté du Conseil d'Etat avalisant l'opération, que vous voudrez bien nous remettre

Échéance :

- le 30 juin 2000, soit à la fin des travaux, date à laquelle nous examinerons, notamment sur la base d'un rapport d'expertise, la consolidation de ce crédit.
- par ailleurs, une consolidation partielle pourra être effectuée à l'échéance du taux fixe.

Autres conditions :

- si le projet devait subir des modifications techniques ou financières, les architectes ou vous-mêmes devrez nous en informer dans les meilleurs délais.

Décaissement des fonds .

- ce crédit s'utilisera au fur et à mesure de l'avancement des travaux au moyen de bons de paiement à l'ordre des entrepreneurs, établis et signés par les architectes responsables des travaux ainsi que par vous-mêmes
- le suivi de la construction sera assuré par la CFPI, conformément au contrat forfaitaire de pilotage que vous avez signé, dont vous voudrez bien nous remettre un exemplaire.

Validité de l'offre :

- sous réserve de modifications des conditions entre-temps, notre offre est valable jusqu'au **29 mai 1998**.

Pendant toute la durée du crédit, l'immeuble devra être suffisamment et constamment assuré contre l'incendie et les dégâts d'eau. A ce titre, vous voudrez bien nous remettre une copie de la police d'assurance y relative.

Pour la bonne règle, nous vous serions obligés de bien vouloir nous signifier votre accord avec ce qui précède en nous retournant dûment datés et signés par deux personnes engageant valablement la Fondation, les documents suivants qui font partie intégrante du contrat :

- duplicata de la présente signé au bas de chaque page,
- contrat d'ouverture de compte,
- autorisation spéciale,
- acte d'ouverture de crédit de construction,
- conditions spéciales applicables aux titres hypothécaires.

De plus, vous voudrez bien nous remettre également à votre plus proche convenance les divers documents mentionnés dans le présent contrat, à savoir :

- cautionnement simple de la commune de Thônex,
- copie de la délibération du Conseil Municipal,
- arrêté du Conseil d'Etat,
- copie du contrat forfaitaire de pilotage établi avec la CFPI,
- police d'assurance contre l'incendie et les dégâts d'eau.

Très heureux de pouvoir vous apporter notre concours sous cette forme, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués".

"Concerne : Cautionnement simple adressé à la Banque Cantonale de Genève
Quai de l'Ile 17 - Case postale 2251 - 1211 Genève 2

Messieurs,

Nous soussignés, commune de Thônex, émettons un cautionnement simple, au sens des art. 492ss CO jusqu'à concurrence d'un montant de :

Fr 5'160'000,- (francs suisses cinq millions cent soixante mille 0/00)

pour garantir partiellement l'exécution de toutes les obligations que :

la Fondation pour le logement de la commune de Thônex

assume envers vous-mêmes en raison :

d'un prêt de **Fr 5'160'000,-** (francs suisses cinq millions cent soixante mille 0/00)

pour le financement de l'acquisition et la construction de l'immeuble HM F1 dans le quartier des Verchères à Thônex.

Le présent cautionnement est valable jusqu'à révocation de votre part.

Tout paiement fait au titre de cet acte de cautionnement en réduira le montant d'autant.

Le présent engagement est soumis au droit suisse. Le for exclusif pour toute procédure est à Genève. Les tribunaux ordinaires sont seuls compétents.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Fait et signé à....., le.....

Commune de Thônex

.....".

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ*
- *La discussion immédiate est acceptée à la MAJORITÉ (par 22 voix "pour" et 1 abstention).*

La discussion est ouverte :

M. BOISSONNAS rappelle qu'un cautionnement est un engagement financier de la commune et qu'actuellement les cautions en faveur de la Fondation communale pour le logement s'élèvent à Fr 13'000'000,-. Lorsque ce nouveau cautionnement aura été voté le total s'élèvera à plus de Fr 18'000'000,-. Ce montant est important par rapport à notre budget communal, qui de plus est en baisse. Il faudrait éviter à l'avenir de répéter ce même genre d'opération.

Le Conseil administratif devrait se réunir avec le Conseil de la Fondation afin d'établir un règlement afin de limiter les engagements demandés au Conseil municipal.

M. DE FÉLICE : compte tenu que le courrier de la Banque Cantonale est daté du 28 avril on peut regretter que l'on en ait pas donné connaissance aux commissaires lors de la séance des Finances du 30 avril 1998. De plus, nous avons très peu d'information concernant le type de logements projetés, nous sommes mis au pied du mur.

M. GRANDGIRARD : je vous invite à voter cet objet car la Fondation a décidé à l'unanimité d'acquérir cet immeuble. Le Conseil de Fondation est représentatif de tous les partis politiques de la commune.

M. SOMMARUGA, Président du Conseil Municipal : est-il exact qu'en plus de ce cautionnement, un programme de dotations extraordinaires de Fr 300'000,- à la Fondation est prévu pour les 3 ou 4 ans à venir ?

- M. ZOGG : si la Fondation demande une dotation extraordinaire au Conseil Municipal c'est pour amortir un prêt datant de quelques années dont le taux avait été fixé à plus de 7% pour l'immeuble de la rue de Genève. Nous devons absolument amortir cet emprunt au plus vite, quitte à rembourser la commune plus tard.

Je confirme donc que le Conseiller administratif délégué aux Finances est en possession d'une demande de la Fondation allant dans ce sens. Si le Conseil Municipal devait refuser d'entrer en matière la Fondation devrait se débrouiller d'une autre manière.

M. le Président : compte tenu du peu d'informations reçues sur ce projet est-il, quand même, possible de connaître le montant des loyers du futur immeuble ?

- M. ZOGG : à l'heure actuelle ce n'est pas possible, mais je vous les communiquerai ultérieurement. Si la Fondation a opté pour un immeuble de type HM c'est que les promoteurs ont prévu des habitations HLM et HBM dans ce périmètre.

M. le Président précise que les l'immeubles HBM sont construits par des Fondations de droit public et non pas par des promoteurs privés.

La parole n'étant plus demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la décision de la Fondation communale pour le logement d'acquérir un immeuble dans le nouveau quartier des Verchères,
- Attendu que la Fondation communale pour le logement a besoin d'obtenir auprès d'une banque un crédit de construction de Fr 5'160'000,-,
- Vu la proposition faite à la Fondation communale pour le logement par la Banque Cantonale de Genève,

- Sur proposition du Conseil administratif,
- A LA MAJORITÉ (par 16 voix "pour" et 7 absentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accorder la garantie de la commune à la Fondation communale pour le logement sous forme de cautionnement simple au sens des articles 492ss du code des obligations pour la confirmation d'un prêt de Fr 5'160'000,-.
2. Ce cautionnement sera mentionné en pied de bilan.

10. Demande d'un crédit de Fr 470'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie de l'immeuble et de la salle des Fêtes - 16, 18, avenue Tronchet. Discussion. Vote.

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux : une étude des chaudières de la commune a été effectuée. Celle de l'immeuble et de la salle des fêtes, datant de 1969, est vraiment défectueuse et ne répond plus aux normes OPAIR. Nous avons reçu une mise en garde des services chargés d'inspecter ces installations. Pour ces raisons, le Conseil administratif vous demande de voter ce crédit ce soir.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ.*

M. FAVRE : on peut regretter que nous sommes à nouveau dans la précipitation. On nous fait voter ce crédit juste avant la période idéale pour effectuer ce type de travaux à savoir l'été. Il semble donc que l'on ait pas le choix de décider d'un renvoi en commission.

M. le Président : vous avez également constaté que ces travaux bénéficient de l'aide Fédérale à l'investissement. Mais pour bénéficier de cette aide il faut impérativement que ceux-ci soient terminés en septembre 1998. Il s'agit à nouveau d'une mise sous pression.

M. VERNERET : je ne suis pas convaincu du document remis et je regrette également que tout se déroule dans la précipitation. Il aurait été intéressant de pouvoir discuter en commission de l'aspect technique de ce matériel ainsi que de l'incidence sur l'environnement.

Mme SCHNEIDER : compte tenu de la manière dont nous est présenté ce dossier - ce n'est pas la première fois - je ne voterai pas ce soir une discussion immédiate sur cet objet.

M. BOISSONNAS : compte tenu qu'il y a un Conseil Municipal au mois de juin je pense qu'il faut renvoyer ce projet en commission.

- M. ZOGG précise que la mise en conformité de ces installations doit être faite pour 2002 mais il est important que la commune puisse bénéficier de l'aide de la Confédération. C'est la raison pour laquelle ces travaux sont envisagés cette année.

M. VACHERON : un bilan énergétique de l'immeuble en question aurait dû être fait, comme le fait systématiquement la Ville de Genève. Nous regrettons ces objets soumis au "coup par coup" sans aucune politique globale et nous demandons le renvoi de ce sujet en commission

- M. ZOGG : ceci a été fait, M. VACHERON ! Pensez bien que quand le Conseil administratif vous propose un sujet, toutes les études ont été faites afin de vous présenter un dossier cohérent. Si ce bilan n'est pas en votre possession ce soir c'est que le Conseil administratif l'a obtenu par fax aujourd'hui même.

Au Vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'UNANIMITÉ et renvoyée en commissions des Bâtiments et des Finances*

11. Demande d'un crédit d'étude de Fr 80'000,- en vue de la réfection des collecteurs principaux EC de la route de Jussy et de l'avenue Tronchet. Discussion. Vote.

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux : suite aux nouvelles constructions le long de la route de Jussy les canalisations existantes ne sont plus appropriées, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de voter ce crédit d'étude.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ,*
- *La discussion immédiate est refusée à la MAJORITÉ (par 16 voix "pour", 5 voix "contre" et 2 abstentions) et renvoyée en commission des Bâtiments et des Finances.*

12. Demande d'un crédit de Fr 430'000,- en vue de la création d'un collecteur EC à l'avenue de Thônex. Discussion. Vote.

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux : je demande que ce projet soit tout de suite renvoyé en commission.

M. le Président pense qu'il serait judicieux que l'exposé des motifs soit séparé du document technique établi par le mandataire car cet état de fait crée une certaine confusion.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ.*

A une question de Mme SCHNEIDER, M. ZOGG informe que si les travaux relatifs à ce collecteur ont été prévus en juillet/août ce n'est pas pour mettre la pression sur le Conseil Municipal mais parce qu'il s'agit de la période la plus favorable qui provoque le moins de désagréments au trafic routier. S'il faut faire ces travaux au mois d'octobre, nous les ferons à cette période mais les Thônésiens risquent d'être mécontents.

M. FAVRE rappelle que, lors du vote du crédit d'étude, il avait été demandé qu'une présentation de cette étude soit faite en commission, ce qui n'a pas été le cas. M. BOISSONNAS à l'époque avait demandé la liste chiffrée de tous les équipements nécessaires à la réalisation du quartier des Verchères. Celle-ci n'a toujours pas été donnée.

Au Vote :

– *La discussion immédiate est refusée à l'UNANIMITÉ et renvoyée en commission des Bâtiments et des Finances.*

13. Demande d'un crédit de Fr 1'820'000,- en vue du déplacement d'un pavillon scolaire provisoire, propriété de la Ville de Genève, de l'école de la Roseraie à l'école Marcelly. Discussion. Vote.

Ce point a été enlevé de l'ordre du jour.

14. Propositions du Conseil administratif

14.1. M. Zogg, Maire

Dès le 1er juin 1998 je céderai ma place de Maire à M. Clément PIAZZALUNGA.

15. Questions écrites :

Aucune question déposée.

16. Propositions individuelles et questions

16.1. Mme DESJACQUES CARNEGIE pose les questions suivantes :

16.1.1. Association Koala :

M. PIAZZALUNGA nous a informés que l'association Koala devait ouvrir une antenne au Centre de Loisirs. Or, il semble que ni cette association, ni le centre ne soient au courant de ceci. Qu'en est-il ?

- M. PIAZZALUNGA : il s'agissait d'une solution de transition avant que cette association puisse prendre possession de locaux mieux centrés dans la commune. Mais avant d'envisager quoi que ce soit il faut d'abord régler le problème posé par Thônex-Rencontres dont les locaux sont situés au Centre de Loisirs. L'association Koala Puplinge est tout à fait au courant de cette situation.

Si ce problème peut être réglé avant la rentrée de septembre une information sera faite à la population.

16.1.2. Fondation en faveur de la jeunesse :

M. PIAZZALUNGA peut-il nous expliquer ce qui c'est passé lors de la dernière séance de cette fondation à laquelle je n'ai pu assister ?

- M. PIAZZALUNGA : les membres de la Fondation ont décidé à l'unanimité de sortir l'activité de la crèche "les Cocoléts" et le Conseil administratif doit nommer un Comité chargé de s'occuper de celle-ci.

Avant l'été un conseil de Fondation sera à nouveau convoqué afin que l'on décide des objets que l'on va traiter à l'avenir.

16.1.3. Procès-verbaux de commissions :

Je trouve que ceux-ci sont de plus en plus incompréhensibles en particulier celui de la dernière commission Sociale. Mieux vaut attendre le Conseil Municipal et prendre note des conclusions faites par les divers présidents. Une décision devrait être prise concernant la procès-verbaliste.

16.2. Mme EGGER-GEX : à propos de la nouvelle ligne de bus qui devrait entrer en fonction au mois de septembre, une information est-elle prévue à la population ?

- M. ZOGG : suite à la décision du Conseil Municipal de Thônex de réduire les coûts relatifs à l'exploitation des lignes 31 et 41, des contacts ont été pris avec les communes signataires de la convention et des changements vont effectivement avoir lieu cet automne avec notamment deux nouvelles communes qui viendraient s'ajouter aux cinq déjà existantes à savoir : Vandoeuvres et Choulex. Une information sera faite à la population ainsi qu'à la commission de Circulation.

16.3. M. VACHERON : qu'en est-il des deux résolutions déposées lors de la séance du 13 mai 1997 par le groupe socialiste et les Verts, concernant la création d'une zone 30km/h. et la promotion du vélo sur notre commune ?

- M. ZOGG : en ce qui concerne la zone 30km/h. nous sommes en tractations avec la commune de Chêne-Bourg car il s'agit d'un périmètre (Petit Bel-Air) touchant nos deux communes.

Pour ce qui est de la promotion du vélo sur notre commune je rappelle que nous étudions actuellement un plan directeur communal dans lequel figureront, entre autres, les cheminements piétons et les pistes cyclables.

M. VACHERON : le projet présenté ne demande pas uniquement la création de pistes cyclables mais d'insuffler une dynamique pour une meilleure utilisation du vélo, qui reste le meilleur moyen de déplacement pour des distances inférieures à 5 km.

M. le Président, je demande donc au Président de la commission de Circulation de prévoir que ces objets soient traités par celle-ci, quelles que soient les propositions concrètes du Conseil administratif.

16.4. Mme SCHNEIDER : je suis gênée d'apprendre que la gestion de la crèche a été transférée au Conseil administratif via un Comité de gestion. Ceci veut donc dire que le Conseil Municipal n'aura plus de regard sur cet établissement où nous avons déjà de la peine à obtenir certaines informations notamment au niveau des comptes.

- M. PIAZZALUNGA : chaque année vous avez la possibilité de poser des questions lorsque la demande de subvention est analysée dans le cadre du budget communal.

Suite à la décision du Comité de Fondation, le Comité de gestion devra rendre compte au Conseil administratif qui lui-même vous rendra compte.

16.5. M. DE FÉLICE : l'organisation des festivités du 25e anniversaire du jumelage a créé une situation dangereuse à l'avenue des Verchères due à l'important parcage des voitures dans cette avenue suite à la fermeture du parking du Centre sportif Sous-Moulin. Je profite donc de ceci pour demander où en sont les tractations avec les douanes pour l'utilisation à cet effet de la plateforme douanière ?

- M. ZOGG : un courrier a été envoyé aux douanes suisses qui doivent maintenant consulter leurs homologues français. A ce jour nous n'avons pas de réponse à ce sujet. Selon le responsable des douanes genevoises, cette solution pourrait être provisoire car il n'est pas possible que la plateforme soit destinée au parcage des véhicules de manière définitive.

Il faut bien faire la différence entre le parking de dissuasion et le parking d'échange. Dans le cas du Centre sportif de Sous-Moulin il s'agit d'un parking d'échange où les gens déposent leur véhicule privé et prennent leur véhicule professionnel. Si les douanes ne répondent pas favorablement il faudrait trouver une solution à ce problème mais pas uniquement à Thônex mais sur les trois chènes.

M. le Président : si les douanes devaient refuser ce projet il faudrait déjà plancher sur une autre solution. Je tiens à rappeler que M. KOECHLIN a réussi en quinze jours à faire passer ses camions sur la plateforme douanière.

16.6. M. DECREY tient ce soir à remercier M. Fernand GRANGIER, qui prendra sa retraite à la fin de ce mois après avoir passé 35 ans au service de la commune.

16.7. Mme DE COULON remercie le Comité d'organisation de la fête du 25e anniversaire du Jumelage pour sa parfaite organisation.

16.8. M. PAYCHÈRE : le groupe socialiste a rappelé sa résolution concernant la mise en zone 30km/h. de certains quartiers de la commune mais je tiens à rappeler que le groupe radical avait également déposé un projet à ce sujet il y a de ça quelques années...

- M. ZOGG : je rappelle que c'est toute la zone du plateau de Bel-Air qui sera mise en 30km/h.

16.9. M. FISCHER : dans les transactions que le Conseil administratif a avec les TPG, a-t-il été demandé la prolongation de la ligne 6 jusqu'à la plateforme douanière ?

- M. ZOGG : la prolongation de la ligne 6 jusqu'à la plateforme douanière demande une importante modification de la circulation sur la route de Malagnou. Ceci est en pourparlers avec les autres communes chénoises pour, entre autre réaliser un giratoire au Centre sportif Sous-Moulin. Si cet objet est réalisé, Thônex a déjà demandé à ce que la ligne descende jusqu'à la douane de Thônex-Vallard. Toutes ces modifications sont actuellement à l'étude et seront présentées à la commission de Circulation.

16.10. M. VACHERON : nous avons supprimé le point de l'ordre du jour relatif à l'acquisition d'un pavillon scolaire. Quelle est l'intention du Conseil administratif à ce sujet ?

- M. ZOGG : le but de cette acquisition est de pouvoir assurer des classes de rechange à nos élèves lors de la réfection du groupe Marcelly/Tronchet, mais il s'avère qu'entre temps la demande de crédit n'était pas correcte nous avons donc préféré retirer cet objet de l'ordre du jour.

M. VACHERON relève que si la commune acquiert ce pavillon c'est pour l'utiliser à court terme. Si la réfection de l'école Marcelly doit se faire dans les 6 ou 7 ans à venir il y aura certainement d'autres solutions pour pallier à ce problème.

16.11. M. BOISSONNAS : en date du 30 septembre 1997 j'avais proposé deux choses . un passage piétons à la rue de Genève (hauteur de la place de Graveson) et l'aménagement d'une piste cyclable à l'avenue de Thônex. Où en est-on ?

- M. ZOGG : l'OTC nous a déjà refusé une fois ce passage à piétons, et je pense qu'il en serait de même aujourd'hui !

M. BOISSONNAS : il semble que les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg arrivent à placer bon nombre de passages piétons.

16.12. M. SOMMARUGA : suite à ce qui a été dit ce soir au sujet du transfert de l'activité de la crèche à un Comité de gestion assurant le lien avec le Conseil administratif qu'en est-il au niveau statutaire des personnes engagées à la crèche "les Coccolets".

- M. PIAZZALUNGA : le personnel restera engagé avec un statut de droit privé et ne deviendra pas fonctionnaire communal.

17. Renouvellement du Bureau.

Pour la période allant du 1er juin 1998 au 31 mai 1999.

17.1. Élection du nouveau Président :

	<u>Est proposée</u>	<u>Est élue</u>
<u>1er candidat :</u>	Mme Isabel ROCHAT présenté par M. Boissonnas de la fraction libérale	Mme Isabel ROCHAT

Le Président en charge présente ses remerciements au Conseil municipal, félicite la nouvelle Présidente et fait la déclaration suivante :

"Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs membres du public, nombreux ce soir,

Je tiens, tout d'abord, à procéder aux remerciements plutôt que de les prendre à la fin de mon intervention.

J'aimerais, tout d'abord, remercier extrêmement vivement une personne, qui n'est malheureusement pas là ce soir parce qu'elle est retenue avec ses enfants, c'est Véronique, notre secrétaire du Conseil municipal,

La deuxième personne que je désire remercier c'est Philippe GUEX, notre secrétaire de Mairie, qui a une situation pas forcément toujours très facile qui est, en même temps, le secrétaire politique du Conseil Municipal et du Conseil administratif.

Parfois, effectivement, il y a une discrétion à avoir sur ce qui se passe tant au Conseil administratif qu'au Conseil Municipal, je dois souligner que M. Philippe GUEX m'a impressionné par sa droiture et par le fait qu'il a su préserver cette séparation des pouvoirs et cette discrétion. Je tiens à l'en remercier et à le féliciter sur ce point.

Je dois aussi dire qu'il m'a énormément secondé pendant toute cette année de travail. Effectivement, quelqu'un qui connaît parfaitement les rouages de notre commune alors que nous sommes en fait des présidents un peu "amateurs" car nous sommes en fonction simplement pour une année, nous avons besoin de ses conseils. Avec lui je tiens aussi à remercier MM. GRANGIER et REBETEZ, ce dernier un peu moins car c'est plus récent, pour leurs appuis et leur dévouement dans le travail que j'ai pu effectuer avec eux.

Je tiens également à remercier les membres du Bureau à savoir : Mme ROCHAT, nouvelle présidente, Mme DESJACQUES CARNEGIE et Mme SCHNEIDER ainsi que M. AMOUDRUZ. J'ai trouvé dans ce Bureau un esprit d'équipe qui nous a permis, en fait, de travailler de manière sereine et de mener à bien cette année de gestion du Conseil Municipal.

Je dirais simplement attention ! Soyez un peu moins bavards quand le président dirige une séance du Bureau parce que, et ceux qui sont concernés le comprendront, l'austérité et le régime sec auront gain de cause !

Je tiens également à remercier Philippe DECREY, comme cela a déjà été dit ce soir. En effet à la fin de sa présidence du Conseil municipal il a repris la présidence de la commission des fêtes pour mener à bien la manifestation du 25e anniversaire de notre jumelage qui a eu lieu pendant ma présidence du Conseil Municipal. Il a réussi à insuffler avec tous ses membres du Comité un esprit extrêmement important, et si la vie de la commune passe par le Conseil Municipal il passe également par ce genre d'activité. Je crois qu'il était nécessaire de le souligner encore une fois.

Maintenant je devrai me tourner vers le Conseil administratif et, là, je me demande que dois-je dire ? Je dirai tout d'abord que je les remercie pour avoir également respecté la séparation des pouvoirs. Nous n'avons pas eu de frottement même si on pouvait le craindre vu mon origine politique. Et qu'en d'autres temps j'avais passablement politisé le débat autour de cette table. Je me suis réjoui du fait que notre collaboration a été positive. Cependant en tant que président et au nom de tout le Conseil Municipal je constate qu'il y a de plus en plus de remarques, d'interrogations et d'interventions.

Le Conseil administratif d'une commune doit être la fierté de ses habitants et de toutes les autorités de celle-ci. Il y a, malheureusement, un amateurisme que nous constatons, un manque de vision, un manque de préparation des dossiers qui aujourd'hui inquiète. Il est regrettable de se retrouver dans des enceintes à l'extérieur de la commune et d'avoir des remarques sur le fonctionnement de sa commune qui sont quelque peu désobligeantes.

Il m'apparaît important que le Conseil administratif qui est l'organe exécutif, avec une responsabilité collégiale, fasse front à cette situation et fasse en sorte que l'on puisse de nouveau avoir un organe politique qui soit dynamique, qui voit un petit peu l'avenir et qui ne gère pas au "coup par coup".

En ce qui concerne le bilan de cette année au Conseil Municipal j'avais pris la parole comme président et je souhaitais le rapprochement entre les autorités et les communiens ainsi que le rapprochement des autorités des trois chènes.

En fait, les deux choses ont été faites par les Présidents des Conseils municipaux des trois communes et nous avons pu organiser en début d'année une manifestation où les sociétés locales et les autorités des trois communes ont pu faire connaissance. Je pense important que Mme RoCHAT, nouvelle présidente, puisse continuer dans le même esprit avec les nouveaux Présidents des autres communes.

Je reste persuadé que le contact avec les autorités municipales des autres communes est important pour un voisinage intelligent et constructif de nos trois communes chénoises et du bassin Chênois.

Il me paraît également important que les contacts avec la population continuent et s'intensifient par des échanges entre les autorités municipales et les sociétés locales. Je pense que cela fait partie du renforcement de notre démocratie.

J'avais évoqué un autre point la transparence. Celle-ci était aussi la préoccupation d'autres présidents avant moi, qui ont essayé et qui ont aussi réussi par petites touches à avancer dans ce sens.

Cela étant, il reste encore énormément à faire pour que l'on puisse prendre un certain nombre de décisions avec des informations claires et que l'on puisse, en fait, informer les Conseillers municipaux de manière la plus complète possible. Il ne s'agit pas d'une cession de parcelles de pouvoir, il s'agit simplement de donner les éléments d'un choix politique quel qu'il soit à un moment donné, qu'il soit éclairé et qu'il puisse être juste.

Je m'étais engagé également pour qu'il y ait plus d'autonomie du fonctionnement du Conseil Municipal vis-à-vis du Conseil administratif et cela c'est quelque peu réalisé. J'en remercie le Conseil administratif dans la mesure où le Bureau a pu travailler de plus en plus de manière autonome et non sous les directives du Conseil administratif. Je crois que c'est quelque chose qui est important et qui je pense devra également continuer pour l'avenir, si cela est le souhait du nouveau Bureau !

En ce qui concerne les dossiers qui sont sur la table du Conseil Municipal il y a un, extrêmement important, c'est celui du plan directeur communal. Je crois que nous avons tous à nous engager sérieusement pour mener à bon port ce dossier à la date fatidique de fin mai 1999. Dès lors, il faudra que ce dossier soit voté de manière impérative, ceci pour le bon fonctionnement du Conseil Municipal. Ayant pu apprécier les qualités de Mme ROCHAT au Bureau, je pense qu'elle aura l'autorité nécessaire pour mener ce débat jusqu'au bout.

Cela étant j'ai constaté et vous l'avez constaté vous-même, les commissions ont eu quelques peines à se réunir dernièrement. On peut se poser la question de savoir si de janvier à avril il y a eu une léthargie qui est tombée sur le Conseil Municipal, dès lors que quasiment toutes les commissions ont eu une, voire plusieurs séances annulées.

Je reste persuadé que si, effectivement, parfois les présidents pourraient prendre plus à coeur leurs responsabilités il apparaît aussi qu'il leur manque le suivi des dossiers, du dynamisme de la part du Conseil administratif à ce niveau là est important, j'ai l'impression que là, aussi, il y a quelque chose à faire.

Avant de terminer, je dirai simplement qu'une année c'est très court, l'idéal, peut-être, pour mener à bien des objectifs c'est quatre ans ou plus ! Alors, je vous dis à bientôt, vive Thônex et bravo Mme ROCHAT.

La nouvelle Présidente remercie à son tour et fait la déclaration suivante avant de présider l'élection des membres du Bureau :

"Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec émotion que je m'apprête à endosser cette charge de Présidente que vous avez bien voulu me confier et que je m'efforcerai d'honorer au plus près de ma conscience.

La confiance que vous venez de m'accorder, je vais devoir la mériter au fil des séances et le défi n'est pas des moindres, merci de m'aider à le relever.

Comment imaginer, en 1991, fraîchement ancrée à Thônex, que quelques 7 ans plus tard, je serais amenée à représenter son pouvoir législatif !

La réponse à cette question est donnée par la qualité fondamentale qui se retrouve en chacun de nous et qui est la volonté de donner son temps, son énergie et son coeur à sa commune. C'est précisément cette détermination d'oeuvrer pour que Thônex garde son identité qui m'a encouragée à défendre des idées certes, mais aussi une entité communale qui peut-être fière de ses représentants !

L'honneur que mon parti m'a fait de me présenter à vos suffrages me touche, je le lui dois et je vais essayer de ne pas le décevoir.

La dimension d'une ville comme Thônex permet encore des contacts à l'échelle de la personne ; on peut s'y exprimer, se connaître et même s'entraider.

Bien sûr il y a des fractions politiques aux idées souvent divergentes, mais cela n'empêche pas de rester solidaires dans la recherche d'une meilleure qualité de vie pour tous.

Il doit faire bon vivre à Thônex et on y arrivera en tenant compte des différents intérêts et en recherchant des solutions qui conviennent à la plupart. Il faut oeuvrer pour que la démocratie soit le fruit d'une collaboration constructive et non le résultat d'une lutte d'opposition.

En tant que femme j'ai peut-être la faiblesse de vivre les rapports humains comme ceux que l'on retrouve dans une famille, avec comme force, le souci d'équilibre et de bienveillance que cela comporte.

J'aimerais saisir cette occasion pour rendre hommage aux femmes qui m'ont précédées à Thônex :

- Mlle Aeschlimann en 1966, première femme du canton à avoir été nommée présidente d'un Conseil municipal,

ont suivi :

- Mme Josiane CHEVROLET en 1982,
- Mme Liliane PALLANDELLA, et,
- Mme Anne LÉON, respectivement en 1987 et 1988.

A noter qu'après ces deux années consécutives "d'arbitrage féminin" il aura fallu 10 ans pour s'en remettre ! A quand la prochaine ?

Quant à mon prédécesseur, j'ai à son encontre quelques griefs à formuler. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'a pas rendu la tâche facile à son successeur tant il plaça haut la barre des compétences.

Il sut mener les débats du Conseil - de façon ferme mais non autoritaire - avec impartialité et détermination.

L'année ne fut pas toujours facile et je me souviens de son premier Conseil portant sur la position de la commune sur le plan directeur cantonal qui enregistra une quarantaine de votes en 4 heures.

Bel exploit Monsieur Sommaruga !

Nous voici presque à l'aube du IIIème Millénaire et c'est sur cette belle perspective, cette confiance dans le futur, que j'aimerais conclure en affirmant que c'est humblement que j'aborde cette année en me réjouissant de la vivre avec vous dans l'harmonie et la paix qui jusqu'à présent surent perdurer à Thônex".

17.2. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau est constitué comme suit :

	<u>Sont proposés</u>	<u>Sont élus</u>
<u>1ère vice-présidente :</u>	Mme Rose-Marie EGGER-GEX pour les Verts	Mme Rose-Marie EGGER-GEX
<u>2e vice-président :</u>	M. Jean-Claude GRANDGIRARD pour la fraction radicale	M. Jean-Claude GRANDGIRARD
<u>Secrétaire :</u>	Mme Doris CONSTANTIN pour la fraction démocrate-chrétienne	Mme Doris CONSTANTIN
<u>Vice-secrétaire :</u>	Mme Chantal PITTET pour la fraction socialiste	Mme Chantal PITTET

17.3. Désignation du secrétaire-rédacteur :

	<u>Est proposé</u>	<u>Est élu</u>
<u>Secrétaire-rédacteur .</u>	M. Philippe GUEX Secrétaire de la Mairie	M. Philippe GUEX

La nouvelle Présidente restitue alors les pouvoirs au Président en charge pour lever la séance.

18. A HUIS-CLOS : Préavis aux demandes de naturalisations de :

Siégeant à huis-clos, le Conseil municipal préavise favorablement à quatre demandes de naturalisation suisse ressortissants de la commune de Thônex de :

- 18.1. **Mme KOCAMAN née AKAR, Leyla**, née le 2 juillet 1964, de nationalité turque, mariée, 2 enfants
- 18.2. **M. MARZEWSKI, Tomasz Jan**, né le 4 septembre 1949, de nationalité polonaise, marié, 1 enfant.
- 18.3. **Mme DESTINOBLÉS née VAILLANT, Violette**, née le 10 septembre 1955, de nationalité haïtienne, mariée, 2 enfants.
- 18.4. **M. RAZAFINDRAIBE, Augustin**, né le 28 août 1952, originaire de Madagascar, marié, 2 enfants.

La séance est levée à 23h.55

Le Président :

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

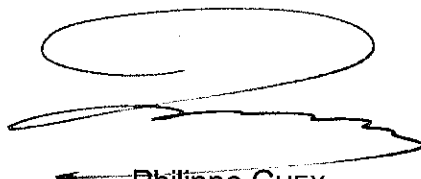
Carlo SOMMARUGA

Le Secrétaire :

A cursive signature in black ink, featuring a prominent 'J' and 'P' followed by several loops.

M. Jean-Pierre AMOUDRUZ

Le Secrétaire-rédacteur :

A cursive signature in black ink, with a large, open loop at the top and a long, horizontal stroke at the bottom.

Philippe GUEX